



Traitement de l'amiante dans les exploitations agricoles, horticoles et parcs et jardins



L'amiante (ou asbeste) est une roche composée de fibres minérales naturelles de silicates. L'amiante est donc un produit naturel. Bien que possédant de nombreuses propriétés utiles, l'amiante est une substance extrêmement dangereuse pour l'être humain.

Beaucoup d'équipements comportent de l'amiante en raison de ses propriétés avantageuses : solidité, isolation, résistance au feu ... Son usage fût largement répandu. Son utilisation est aujourd'hui interdite.

L'amiante a déjà engendré des milliers de victimes en Belgique. Son impact agit comme une bombe à retardement, **les maladies liées à l'amiante se déclarent généralement 20 à 40 ans après son inhalation**. Le Fonds amiante reconnaît environ **250 nouvelles victimes chaque année**.

Selon l'Abeva (association belge des victimes de l'amiante), leur nombre devrait atteindre son "pic" dans les années 2030-2035.

I. Où peut-on retrouver de l'amiante ?

L'amiante peut se retrouver dans toutes constructions datant d'avant 1998.

- Plaques ondulées ou fausses ardoises des toitures ;
- Gouttières ou conduites d'égouts ;
- Dalles de carrelage, colle ou de revêtement mural ;
- Marbres d'imitation utilisés dans les appuis de fenêtre, marches d'escalier ;
- Bardages en fibrociment ;
- Couches de projection isolantes (amiante pulvérisée) dans des anciens bâtiments ;
- Bacs à fleurs, bacs de culture ;



Mais également dans la fabrication de portes coupe-feu, de plaquettes de freins d'anciens véhicules ; de Conduits de cheminée ; dans le flocage les locaux abritant une chaudière...



II. Conséquences sur la santé

L'amiante est **dangereux s'il est manipulé, détérioré ou transformé. De minuscules fibres d'amiante invisibles à l'œil nu, sont alors libérées dans l'air, et inhalées, cela peut par exemple être le cas lors du nettoyage d'ardoises ou de plaques ondulées qui contiennent de l'amiante.** Les fibres pénètrent en profondeur dans les poumons et au fil du temps différentes affections peuvent apparaître :

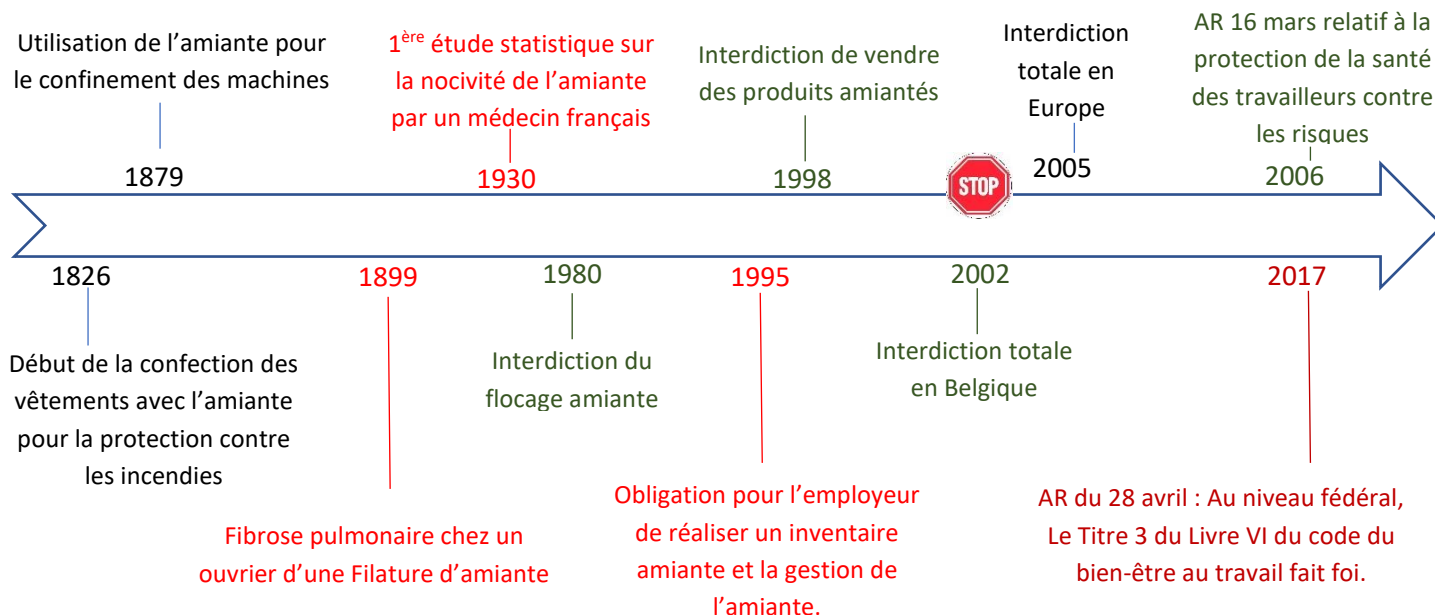
- **Mésothéliome ou cancer de la plèvre ou du péritoine. Est une affection mortelle des membranes situées autour des poumons, de la cavité abdominale et du cœur..** Il est toujours mortel.
- **Le cancer du poumon.** Caractérisé par l'apparition de tumeurs importantes dans les poumons. Les risques sont plus élevés si la personne exposée fume.
- **L'asbestose.** Elle se caractérise par une respiration difficile et une plus grande sensibilité aux complications cardio-pulmonaires du malade. Celle-ci est due à une exposition répétée sur le lieu de travail. Elle est aussi nommée « **fibrose pulmonaire** ».



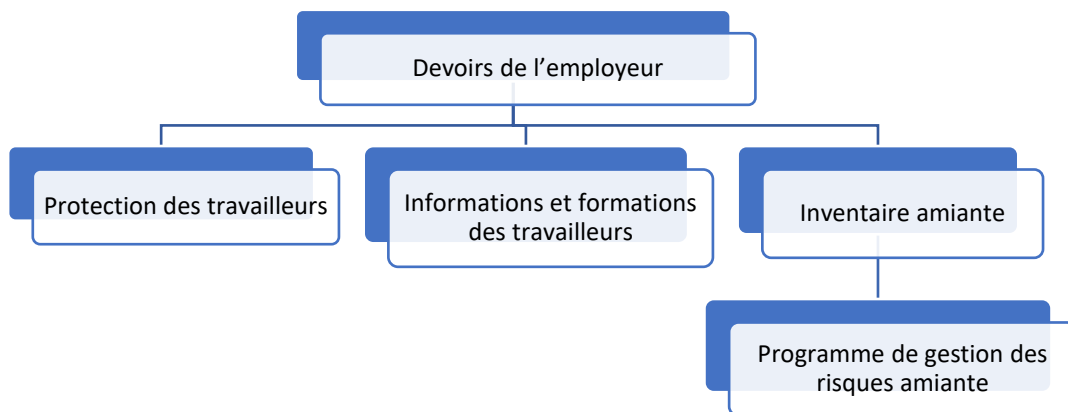
Après une contamination à l'amiante, il faut parfois attendre des mois, voire des années avant que les premiers symptômes apparaissent. Il est arrivé que des effets sur la santé se fassent ressentir 40 ans après une exposition...

Une seule exposition sans protection peut induire un cancer

III. Evolution de la législation en Belgique



Les obligations de l'employeur :



Tout bâtiment construit avant 1998 contient de l'amiante.

➔ **But de l'inventaire « amiante » : Identifier les MCA (Matériaux susceptibles de Contenir de l'Amiante).**

Il doit être réalisé à l'initiative de l'employeur et par une personne formée ou un bureau de conseil, un laboratoire agréé

Il doit être mis à jour au moins une fois par an pour détecter d'éventuelles altérations ou mentionner les retraits et les enlèvements.

L'inventaire amiante doit contenir :

- Un aperçu général des MCA ;
- L'identification des parties difficilement accessibles par les travailleurs n'ayant pas fait l'objet de l'inventaire ;
- Un relevé par local et équipement ;
 - Forme sous laquelle l'amiante est présente / son état ;
 - Activités réalisées dans le local aggravant le risque tel qu'une détérioration du MCA ;
 - Le local est-il fréquenté par des travailleurs ? Combien ? ;
 - Estimation de la surface, longueur du MCA par rapport à la surface du local ;

Exemple d'un inventaire :

Bâtiment	Localisation du MCA	Application	Nature et forme	Date	Etat	Activité
1 A	Chaufferie	Gaines d'isolation, 5 m	Flocage	X/Y	OK	XXX
4B	Plafond	Isolation du plafond, 100 m ²	Amiante faiblement liée (à confirmer par labo)	X/Y	Altéré /friable	XXX
4B	Toiture	Plaques ondulées, 200 m ²	Amiante ciment	X/Y	OK	XXX



Identification des matériaux contenant de l'amiante



Apposition du logo « amiante » sur les matériaux contenant de l'amiante et ceux suspectés d'en contenir

IV. Prévention des risques lors des travaux avec du matériel contenant de l'amiante



Dans nos secteurs, l'exposition la plus fréquente se fait lors des travaux sur du matériel contenant de l'amiante tels que la **réparation du toit en plaques ondulés**, la **réparation de bardage**, la **démolition de vieux hangars** ou la **transformation de locaux (chaufferie ...)**.

En cas de doute sur sa composition et si vous choisissez malgré tout de traiter vous-même un matériau, prenez les mesures de protections nécessaires :

- **En évitant autant que possible la formation de poussières ou d'endommager le matériau** : il ne faut pas scier, meuler, découper, poncer, forer, pulvériser à haute pression, endommager ou nettoyer un matériau avec des produits abrasifs ;
- En humidifiant le matériau lors de son démontage ;
- En utilisant des outils à mains qui font moins de poussières ou des outils motorisés à vitesse lente ;
- En portant au moins un **masque antipoussière de type FFP3** et en prenant une **douche après l'intervention. Ne pas fumer pendant les travaux** ;
- En éliminant les déchets amiantés via les collecteurs et ne pas le mélanger à d'autres déchets. Le but est de savoir où est stockée l'amiante pour éviter tout risque de creuser à cet endroit lors de travaux ultérieurs. Voici la liste des collecteurs agréés en Wallonie : <http://owd.environnement.wallonie.be/xsql/4.xsql?canevas=acteur>

En cas **d'intervention sur une toiture** en amiante-ciment, pensez à utiliser un chemin de toit ou/et des équipements antichute. **Le fibrociment amianté casse comme du verre !**

Si les travaux sont trop complexes (intervention sur amiante friable) ou si vous êtes un employeur qui fait effectuer des **travaux de démolition ou d'enlèvement au cours desquels d'importantes quantités d'amiante peuvent être libérées**, vous êtes tenus de faire appel à une **entreprise agréée** à cet effet :

<https://emploi.belgique.be/fr/agrements/agrement-amiante-entreprises-agrees-pour-des-travaux-de-demolition-et-retrait-damiante?id=5026>

Cette mesure a pour objectif de veiller à ce que les travaux soient effectués correctement et donc qu'aucun dommage ne soit porté à des tiers, et que les travailleurs qui enlèvent l'amiante eux-mêmes soient également protégés au maximum contre l'exposition à l'amiante



V. Analyse de risques de PreventAgri



PreventAgri peut vous aider à identifier les matériaux amiantés présents dans votre exploitation, réduire les risques et réaliser un programme de gestion de l'amiante.

Le service est gratuit, confidentiel et non contraignant.

Les équipements de protection phytosanitaire

Les pesticides **peuvent pénétrer** dans le corps en passant **par la voie cutanée et les muqueuses** (notamment l'œil), **par la voie respiratoire**, et la voie digestive.

Leurs effets sur la santé sont variables suivant l'intensité de l'exposition et les propriétés des produits utilisés.

Sans protection la contamination est inévitable.

Les effets à court terme peuvent apparaître immédiatement ou dans les heures qui suivent la contamination. Les symptômes sont variés : irritations, rougeurs, diarrhées, vertiges, maux de tête, nausées ...

En cas d'utilisations répétées des produits, sur le long terme, les effets suivants ont été observés : irritations, effets allergisants, effets sur la reproduction, effets cancérigènes, effets neurotoxiques

Pour réduire les risques de contamination, il est important de respecter **quelques règles de bon sens** :

- ✓ Remplacer les poudres par des granulés (moins de risques d'inhalation des poussières) ;
- ✓ Remplacer les produits dangereux par inhalation, cancérigène ou ayant un effet sur la reproduction ... par ceux qui ne le sont pas ;
- ✓ Assurer un stockage correct des produits phytopharmaceutiques ;
- ✓ Disposer d'une source d'eau claire sur le lieu de travail ;
- ✓ Travailler soigneusement selon les bonnes pratiques et suivre les consignes de sécurité mentionnées sur l'étiquette du produit (ne pas fumer ou manger pendant le traitement, porter les équipements de protection adaptés ...).



Par son expérience, PreventAgri a pu mettre en évidence :

- ➔ Que les acteurs ne sont pas toujours conscients des risques des produits chimiques ;
- ➔ Qu'ils ne savent pas où se procurer les équipements de protection ;
- ➔ Qu'ils ne savent pas quel est l'équipement de protection le mieux adapté à la tâche ;
- ➔ Qu'ils estiment ces équipements trop chers ou inconfortables.

Ce dossier vous permettra d'y voir plus clair dans le choix des équipements de protection contre les produits chimiques.

Choix des équipements de protection (EPI) adaptés

L'utilisation des EPI diminue l'impact que peuvent avoir la manipulation des produits sur la santé de l'utilisateur.

Le port des EPI varie suivant l'utilisation et les risques mentionnés sur l'étiquette du produit :

- Si l'étiquette mentionne un risque par inhalation, le port du masque est recommandé ;
- S'il y a un risque de projection de produit vers les yeux, il est préférable de porter des lunettes de sécurité ;
- S'il y a un risque de projection de produit sur la combinaison, il est préférable d'opter pour une combinaison imperméable.



Les EPI résistants aux produits chimiques sont identifiables grâce au pictogramme :



Check-list équipement de protection

Cette check-list vous aidera à vérifier si vous êtes Phyt'OK par rapport aux équipements de protection.

<p>Oui  Non </p>	<p>Les équipements de protection sont stockés en dehors du local.</p>
<p>Oui  Non </p>	<p>Les équipements de protection sont propres et en bon état (pas de traces de souillures, dépôts de poussières ...).</p>
<p>Oui  Non </p>	<p>Les gants sont imperméables et résistants aux produits chimiques (p. ex. en nitrile ou en néoprène).</p> 
<p>Oui  Non </p>	<p>Une salopette en « tyvek », une combinaison imperméable ou un tablier résistant aux produits chimiques est disponible.</p>
<p>Oui  Non </p>	<p>Un masque respiratoire et les filtres à charbon actif adaptés sont disponibles. Les cartouches disposent d'un filtre A (bande brune) contre les vapeurs organiques et d'un filtre P (bande blanche) anti-poussière. Les références des filtres sont : A₂P₃ ou A₂B₂P₃.</p>  
<p>Oui  Non </p>	<p>La date de péremption des filtres n'est pas dépassée.</p>

Description des équipements de protection utiles

Les combinaisons jetables



Lors des traitements, il est nécessaire de couvrir l'entièreté du corps afin d'éviter les contacts entre la peau et la brume de pulvérisation, éclaboussures ou autres sources de contaminations.

Ces combinaisons ont l'avantage d'être légères et donc d'être plus confortables à porter par temps chaud. Néanmoins, elles sont sensibles aux déchirures et leur étanchéité reste limitée. Il est nécessaire de les remplacer après chaque usage (non nettoyables). Son utilisation régulière va générer un volume important de déchets.

Pour une utilisation pendant laquelle, l'opérateur sera intensément exposé aux produits, nous recommandons des combinaisons plus étanches, de type 4 (étanche aux aérosols) ou de type 3 (étanche aux liquides), lavables et réutilisables. Ces combinaisons réutilisables sont moins confortables mais génèrent moins de déchets.

Quels sont les pictogrammes associés à cet équipement :

1. Propriété imperméable				2. Résistance chimique				
	ou		ou		ou		+	

Les combinaisons étanches

Cette combinaison procure une protection contre les intempéries – la pluie - le vent. Elle est étanche et est plus résistante aux déchirures que les combinaisons jetables.

Cette combinaison offre une meilleure protection et une longévité plus importante si elle est correctement entretenue : rinçage après l'utilisation et stockage au sec. C'est la combinaison idéale pour utiliser un pulvérisateur à dos. Néanmoins son port peut devenir inconfortable par temps chaud quand l'usage dépasse une heure à cause de la transpiration qui va s'accumuler dans la combinaison.

En étant réutilisable, elle permet de limiter les déchets et les coûts d'équipement.



Quels sont les pictogrammes associés à cet équipement :

1. Protection contre les intempéries		2. Résistance chimique	
	+		




Les tabliers imperméables

Ils peuvent être un bon compromis. Ils offrent une facilité d'enfilage et une liberté de mouvement. Ils sont particulièrement adaptés pour la préparation de la bouillie et l'incorporation du produit dans la cuve du pulvérisateur de type agricole.

Bien sûr, ils ne sont pas adaptés, à la manipulation d'un pulvérisateur à dos.



Quels sont les pictogrammes associés à cet équipement :

1. Propriété imperméable		2. Résistance chimique	
 TYPE 4	ou	 TYPE 3	

Les gants en nitrile






Les gants permettent d'éviter le contact direct du produit avec la peau. Ils doivent être adaptés à la manipulation des produits chimiques (imperméables et résistants aux produits chimiques). Une paire sera strictement réservée à la manipulation des produits phyto. Une autre pourra éventuellement être utilisée pour les autres produits chimiques de l'exploitation.

La souplesse des gants doit assurer une bonne dextérité.

Si vous pensez qu'un écoulement de produit s'est glissé dans les gants, vous devez les remplacer immédiatement. Il est donc toujours préférable d'avoir à votre disposition des gants de rechange .

Quels sont les pictogrammes associés à cet équipement :

1. Résistance chimique	2. Résistance mécanique	3. Imperméable		
	+		+	



Les lunettes de protection

Les lunettes de protection sont utiles afin de protéger les yeux de l'opérateur des projections de liquide surtout lors de la préparation de la bouillie.



Les masques et filtres de protection respiratoire



Le masque recouvre le nez, la bouche et le menton (demi-masque) ou complètement le visage (masque complet). Le port de lunettes est nécessaire en présence d'un risque de projection si l'utilisateur préfère opter pour l'usage d'un demi-masque.

Les filtres ne sont jamais fournis avec les masques. Ils doivent également être commandés. Les filtres à charbon actif de type A2B2P3 procurent une protection optimale contre les poussières et les vapeurs organiques.

Si vous utilisez très régulièrement les produits phyto, nous vous recommandons d'avoir à disposition une seconde paire. Elle pourra être conservée en réserve afin de permettre à l'opérateur de remplacer rapidement ses filtres lorsqu'ils seront saturés.

Les filtres doivent être remplacés :

- Au plus tard 6 mois après l'ouverture du sachet ;
- Ou si ceux-ci ont leur durée de vie dépassée ;
- Ou lorsque l'opérateur ressent une odeur, un goût ou un phénomène d'irritation.

Après utilisation, nous conseillons de ranger les filtres dans un sachet fermé hermétiquement en dehors du local phyto. Cette précaution vous permettra de les protéger des éventuelles vapeurs d'essence et produits chimiques qui seraient captés et qui satureraient ainsi inutilement les filtres.

Où se procurer les équipements de protection ?

Les partenaires sociaux réunis au sein de la Mission Wallonne des Secteurs Verts, sont soucieux de la sécurité. Ils proposent deux kits sécurité, notamment le « kit phyto » (ainsi que le « kit tronçonneuse ») à prix démocratique afin de faciliter l'acquisition de ces équipements et ainsi augmenter la sécurité des travailleurs. Voici le lien pour plus d'info : [Kits sécurité](http://secteursverts.be/) sur <http://secteursverts.be/>

Vous pouvez également trouver ces équipements dans les établissements de vente d'équipements de protection individuelle. Une recherche dans les annuaires commerciaux en utilisant le critère « équipement de protection individuelle », permet d'obtenir une liste des points de vente.



Dernier conseil :

Essayez de préférence les équipements de protection avant de les acheter. Ils doivent être le plus confortables possible et adaptés à votre morphologie.



Concours Meilleur Jeune Jardinier2020



Photo de groupe

PreventAgri a participé en tant que membre du jury à la 9^{ème} édition du concours du Meilleur Jeune Jardinier qui s'est déroulé à l'occasion du salon Jardin EXPO à Liège du 27 au 29 février 2020.

Le concours s'adresse aux étudiants de 7^{ème} professionnelle « Aménagement des parcs & jardins » des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'aux jeunes de moins de 25 ans en apprentissage (quel que soit le centre de formation) ou déjà inscrits dans la vie active.

Il a pour objectifs de stimuler l'esprit d'entreprise auprès des jeunes, de faire naître l'enthousiasme pour ce métier et de mettre en pratique la théorie apprise. Il permet également à chaque jeune de se lancer un défi personnel bien qu'intégré dans une équipe composée de trois jeunes et un coach. Durant le concours, les jeunes ont l'occasion de rencontrer et échanger avec les membres du jury, tous professionnels avertis dans le secteur des parcs & jardins.

Depuis 2017, cette épreuve constitue une présélection aux Startech's Days, le Championnat belge des Métiers, organisé par WorldSkills Belgium, l'association belge en charge de la promotion des métiers manuels et techniques.

Il s'agit donc d'une première étape pour faire partie de la Belgium Team qui participera cette année au Championnat européen des Métiers en Autriche. Evidemment, à la suite de l'actualité, les prochaines épreuves sont reportées à une date ultérieure. Nous ne manquerons pas de vous les communiquer en temps utile.

Cette année six équipes se sont présentées au concours, quatre issues d'écoles ou centres de formation et deux équipes indépendantes. L'exercice était de pouvoir lire un plan et un cahier des charges afin de réaliser un aménagement tout en y intégrant une touche d'originalité.

La présence de PreventAgri assure une valorisation de la mise en œuvre de la sécurité lors du travail. Notre objectif est de conscientiser chaque participant sur l'importance d'intégrer dans sa méthodologie de travail les notions de prévention des accidents, d'ouvrir la réflexion sur l'importance du choix adéquat des machines et outils à utiliser pour mener à bien le projet et de s'assurer que le port des EPI est acquis.

Nous tenons à féliciter l'équipe indépendante « SEBASTIAN » qui a remporté le « PreventAgri Award 2020 ».



L'organisation de ce concours est possible grâce à l'Association Royale des Professionnels de l'Horticulture (ARPH), la Fédération Belge des Entrepreneurs Paysagistes (FBEP), le Collège des Producteurs, la Fédération Wallonne Horticole (FWH), le Collège des Producteurs et bénéficie du soutien de l'APAQ-W et de nombreux sponsors. Merci à eux tous !



Travaux réalisés



Lauréats des différents prix

Remplissage, rinçage et nettoyage du pulvérisateur

Comme vous le savez, les utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques sont désormais tenus de signaler chaque année à l'Administration, le ou les lieux où sont réalisés les opérations de remplissage et de nettoyage de leur matériel de pulvérisation.

Vous êtes donc invités, lors de la prochaine déclaration de superficie, à faire part de votre choix concernant le lieu de manipulation des produits phyto (champ, aire enherbée, aire étanche). Une rubrique spécifique a été ajoutée dans PAC on web pour la DS 2020.

Afin d'apporter aux agriculteurs toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension de la législation, PROTECT'eau vous propose sur son site internet ce dossier : « Remplissage, rinçage et nettoyage du pulvérisateur », que vous pouvez consulter en cliquant sur ce [lien](#), afin de mieux faire votre choix.



Agenda

Au vu des circonstances actuelles et pour éviter le risque de propagation, toutes nos formations, conférences et visites de terrain sont reportées à une date ultérieure.

Merci de votre compréhension.

